



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2024

Délibération n° 24C/03/03

Date de convocation : 05 avril 2024	Nombre de conseillers	
Date de publication : 16 avril 2024	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 39 Pouvoirs : 10 Votants : 49

Objet : Détermination des taux des recettes fiscales pour l'année 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Sains-Morainvillers, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MME BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, M. DENEUFBOURG Xavier, MME DESMARESCAUX Sabrina (suppléante de M. WARME Philippe), M. DEWAELE Bernard, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), LEDENT Didier, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, M. MATTE Xavier, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, PETIT Jean-Luc, RENAUX André, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. THEOPHILE Pascal, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, M. WAFFELAERT Eric

Soit 39 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : M. BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, DOISY Hubert, MME DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, M. LEFEBVRE Philippe, MME LEFEVRE Maryse, MM MICHEL Thierry, POINSARD Cédric, ROUSSEAU Cyril, SAINTE-BEUVE Nicolas, VALOIS Eric, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle, WINDERICKX Jean-Luc.

Ont donné procuration :

MME BARTHE Isabelle (Cernoy) à M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) ;
MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
 MME DA SILVA Isabelle (Méry la Bataille) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot) ;
 MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) ;
 M. LEROY Gérard (Ravenel) à M. RENAUX André (Wavignies) ;
 M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;
 M. NEGI Michaël (Lieuwillers) à MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) ;
 M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;
 MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny).

A été élu secrétaire de séance : Xavier MATTE

Le projet de vote des taux pour l'année 2024 prend en compte les propositions du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024, selon les indications du débat d'orientations budgétaires du budget principal que nous avons tenu le 21 mars 2024.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) ainsi que la TEOM sont concernées par la fixation d'un taux.

Il est proposé de maintenir les taux de référence des taxes à leurs valeurs de l'année 2023.

Le Conseil,

Vu la Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
 Vu la délibération n° 01C/05/07 du 8 octobre 2001 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;
 Vu la délibération n° 24C/02/03 du 21 mars 2024 relative au compte financier unique du budget principal 2023 ;
 Vu le débat sur les orientations budgétaires du budget principal 2024 du 21 mars 2024 ;
 Vu l'état 1259 notifié par la Direction Générale des Finances Publiques ;

Considérant que le conseil communautaire ne souhaite pas augmenter le produit attendu des taxes, tel que notifié par la Direction Générale des Finances Publiques ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

PROCEDE ainsi qu'il suit au vote des taux des recettes fiscales de la communauté de communes pour l'année 2024 :

Recettes fiscales	Taux de référence (en %)	Pour	Contre	Abstention
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	22,76	49	0	0
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	0	49	0	0
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaire (THRS)	9,34	49	0	0
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	2,73	49	0	0
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	15	49	0	0

CHARGE le président de transmettre cette délibération au service de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Xavier MATTE

Acte publié ou notifié le 16 avril 2024

Le Président

Olivier DE BEULE

